



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CŒUR DE L'AVESNOIS
36, rue Cambrésienne - 59440 AVESNES SUR HELPE
Tél 03 27 56 11 80 – Fax 03 27 61 36 44
E-mail : amerkenbreack@coeur-avesnois.fr
Site : www.coeur-avesnois.fr

Nom :

Commune :

N° de dossier :

Date du 1^{er} rendez-vous :

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Aide à la création et à la reprise d'activités
commerciales, artisanales ou prestations de services

Madame, Monsieur,

Une convention de partenariat relative à la participation de la communauté de communes du cœur de l'Avesnois au financement des aides et des régimes d'aides de la Région Hauts-de-France a été signée en date du 6 mars 2018. C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA), a mis en place une subvention d'aide à la création reprise d'entreprise. Nous vous remercions de lire attentivement les informations suivantes avant de remplir votre dossier.

- La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et la Région via son « guichet unique » procéderont au premier traitement des sollicitations des entreprises du territoire de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois.
- La partie réceptrice de la demande établit la pré-éligibilité au dispositif d'aide à la création reprise concerné par ce présent partenariat en se référant aux critères d'éligibilité détaillés dans la présente demande.
- Un Accusé de Réception (AR) est établi par la partie réceptionnant la demande de l'entreprise.
- Si la demande de l'entreprise est éligible au dispositif, une ou plusieurs rencontres pourront être organisées entre l'entreprise, les services de la Région et/ou les services de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

1

- En fonction des modalités de participation financière établies au niveau du régime d'aide à la création reprise, les dossiers sont instruits et soumis aux instances décisionnelles de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois. Une convention est conclue avec le bénéficiaire de l'aide.
 - Au titre de ce dispositif, l'aide régionale et l'aide de la Communauté de Communes ne sont pas cumulables.

Votre demande doit être adressée au siège de la 3CA (36, rue Cambrésienne – 59440 AVESNES SUR HELPE). Seuls les investissements que vous avez réalisés pour la création reprise sont susceptibles de bénéficier de l'aide intercommunale.

Cette subvention n'est pas automatique. Elle est appréciée et attribuée en fonction de :

- l'intérêt économique, social et environnemental de votre projet
- de la viabilité de votre projet
- des crédits disponibles sur le budget de la communauté de communes.

Pour être certain d'obtenir la subvention et en connaître le montant, nous vous conseillons d'attendre la notification de la décision de la 3 CA avant d'effectuer vos investissements (dans l'hypothèse où ceux-ci ne sont pas encore réalisés).

N'oubliez pas de joindre à votre dossier l'ensemble des pièces justificatives demandées. Un oubli retarderait la décision !

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Président,

Alain POYART



**CONDITIONS ET MODALITÉS
D'OBTENTION DE LA SUBVENTION**

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CŒUR DE L'AVESNOIS
36, rue Cambrésienne - 59440 AVESNES SUR HELPE
Tél 03 27 56 11 80 – Fax 03 27 61 36 44
E-mail : amerkenbreack@coeur-avesnois.fr
Site : www.coeur-avesnois.fr

Qui peut bénéficier de la subvention ?

Les créateurs ou repreneurs d'entreprises inscrits au registre des Métiers (RM) ou au registre du commerce et des sociétés (RCS), dans la première année de l'installation. Les auto-entrepreneurs sont éligibles dès lors que les formalités les concernant ont été effectuées auprès d'un centre de formalités des entreprises (CFE).

En cas de reprise, être en situation régulière, à la date de la demande vis-à-vis des obligations fiscales et sociales et ne pas répondre à la définition européenne d'une entreprise en difficulté.

Avoir étudié préalablement le projet de création ou de reprise avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et / ou une structure d'accompagnement.

Avoir le siège social ou l'établissement commercial sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Quel est le montant de la subvention ?

Le taux d'intervention de la 3CA est égal à 15 % du montant HT des investissements éligibles.
La subvention est plafonnée à 3 000 €.

Quelles sont les dépenses éligibles ?

- Les dépenses éligibles sont les investissements productifs neufs (investissements corporels) ; les aménagements nécessaires à l'installation de matériel de production ; les investissements incorporels liés directement au projet de création (brevets, logiciels, ERP, frais de conseil, site internet, prestations de crowdfunding...);
- Le matériel roulant est éligible pour le commerce de tournée (camion magasin) et les activités artisanales (fourgon, remorque).
- Seul, les investissements postérieurs au 6 mars 2018 (*date de signature de la convention Région*) sont éligibles.

Comment est attribuée la subvention ?

- La subvention ne peut être octroyée qu'une seule fois pour un même projet quel que soit le statut juridique de l'entreprise.

- L'octroi de la subvention n'est pas automatique. Il est subordonné à l'appréciation du dossier de demande par un comité d'attribution d'aides aux entreprises (validée ensuite par le bureau communautaire), aux fonds disponibles et au nombre de dossiers déposés.
- La subvention est versée sur présentation des factures acquittées
- Cette aide est exclusive de toute autre aide de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.
- Cette aide peut servir de levier pour des fonds européens (FEADER) dans le cadre du programme Leader Avesnois 2014-2020.



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CŒUR DE L'AVESNOIS
36, rue cambrésienne- 59440 AVESNES SUR HELPE
Tél 03 27 56 52 01 – Fax 03 27 61 36 44
E-mail : amerkenbreack@coeur-avesnois.fr
Site : www.coeur-avesnois.fr

Possibilité de mobilisation complémentaire

-Cette aide peut servir de levier pour des fonds européens (FEADER) dans le cadre du programme Leader Avesnois 2014-2020.

Communication institutionnelle

Le bénéficiaire devra mentionner l'existence de l'intercommunalité, de la région et s'il y a lieu de l'union européenne dans le cadre du programme Leader en Avesnois, sur tout document de communication relatif au projet subventionné.

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et la Région via son « guichet unique » procéderont au premier traitement des sollicitations des entreprises du territoire de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois.

Avez-vous pris contact avec la Région :

Oui Précisez la date

Non

IDENTITÉ DU DEMANDEUR DE LA SUBVENTION

M. Mme M. et Mme

Nom Prénom

Adresse

Code postal Commune

Tél Mail

Date de naissance Situation familiale

Formation/Diplôme

PRÉCISIONS SUR VOTRE SITUATION ACTUELLE

Actuellement, Vous êtes :

Demandeur d'emploi. Depuis quand ? Salarié. Précisez :

Chef d'entreprise. Précisez l'entreprise : Autre. Précisez :

DESCRIPTION DE VOTRE PROJET

- **Pourquoi créer votre entreprise ? Quelle est votre expérience ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

• **Date de démarrage de votre activité :**

Votre activité a déjà démarrée ?

Oui Précisez la date

Non Précisez la date prévisionnelle (si vous la connaissez)

• **Votre projet concerne :**

Une création d'entreprise

Une reprise d'entreprise

• **Secteur d'activité concerné :**

Commerce Précisez

Artisanat Précisez

Services Précisez

Autre Précisez

• **Raison Sociale (dénomination de l'entreprise) :**

• **Forme juridique :** (Auto-entrepreneur, Entreprise individuelle, SARL, SAS, etc.)

• **Statut :**

• **Nombre de salariés prévus :**

• **Commune d'implantation de votre (future) entreprise :**

• **Partenariats/Conseils :**

À ce jour, avez-vous pris contact avec les organismes suivants ?

Pôle emploi

Chambre de Commerce et d'Industrie

Chambre des Métiers

Boutique de Gestion Espace

A Petit Pas

Sambre Initiatives Avesnois

Réussir en Sambre Avesnois

Autres. Précisez :

INVESTISSEMENT ENVISAGÉ

• **Plan de financement prévu:**

Prêt d'honneur _____ : €
Apport de fonds personnels _____ : €
Prêt bancaire _____ : €
Subventions hors 3CA _____ : € (indiquer le nom du financeur) :
Autre _____ : €

• **Décrivez les investissements envisagés pour lesquels vous sollicitez une subvention de la 3CA:**

(type de matériel et/ou de travaux etc.)

.....
.....
.....
.....

Dépenses:

Coût total de l'investissement subventionnable _____ : € HT

Recettes:

Subvention 3CA demandée _____ : €

calculée au taux de 15 % de l'investissement HT – subvention plafonnée à 3 000 €

Je soussigné(e), Nom et Prénom :

Certifie sur l'honneur ⁽¹⁾ l'exactitude des renseignements inscrits dans le présent dossier de demande de subvention.

Fait à _____, le

Signature du demandeur

(1) Déclaration sur l'honneur : Toute fausse déclaration à l'occasion du dépôt de la demande ou de toute autre démarche vis à vis de la 3CA entraînera le retrait de l'aide allouée, le remboursement des sommes indûment perçues par décision du Conseil Communautaire, et l'interdiction de déposer d'autres dossiers de demande de subventions auprès de la 3CA. La loi rend passible d'amende ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fausses déclarations (art. L.441-1 du Code Pénal)

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DOSSIER

Avant le dépôt de votre demande de subvention, vérifiez que votre dossier est complet.

Pour cela, il doit comporter :

- Un courrier de demande d'aide adressé au Président de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.
- La présente demande de subvention remplie et signée
- Une copie de l'extrait d'immatriculation au Registre du Commerce ou des Métiers (extrait RCS, extrait Kbis, etc.)
- Les devis détaillés (ou factures *(datés postérieurement au 6 mars 2018)* si les investissements sont déjà réalisés)
- Vos diplômes et certificats ou CV
- Tous les éléments ou commentaire de nature à faciliter la connaissance de l'entreprise et de son projet.
- RIB